L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 6 JUIN 1882. 55me Année.

Editeur, Bonnet de Cloud
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La
as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 6 JUIN 1882.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Edition quotidienne.
Un an.....$12 00
Six mois.....6 00
Trois mois.....3 00
Un mois.....1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

Edition du Dimanche.
Un an.....$2 00

Editions demi-hebdomadaires.
Un an.....$2 00
Six mois.....1 50
Quatre mois.....1 00
Trois mois.....75

Editions deux fois-hebdo.

Emigration au Sud.

Il s'est formé, à New-York, une compagnie dans le but de diriger l'émigration vers le Sud, d'agir comme agent pour l'achat ou l'affermage de terres, et de fournir aux émigrants tous les renseignements relatifs à leur établissement ou à leur entrée dans l'industrie.

Voilà, certes, une entreprise louable, à laquelle les Etats du Sud donneront, nous n'en doutons pas, une adhésion empressée. C'est par l'émigration qu'il pourra se relever de sa décadence actuelle; ce qui lui manque, ce sont les capitaux nécessaires à la création de nombreuses petites fermes destinées à donner aux manufactures une impulsion nouvelle.

Nous louons fort la compagnie de New-York de l'initiative qu'elle veut bien prendre, mais il importe, avant tout, de ne pas désillusionner les émigrants, en les dirigeant sur un point où rien n'est encore prêt pour les recevoir et pour leur procurer immédiatement du travail.

Un devoir s'impose à nos grands propriétaires: il faut que, tout d'abord, ils aient des usines centrales, et autour de ces bâtiments destinés à transformer la matière première, de nombreuses petites fermes. La compagnie formée à Paris, et dont MM. Grand et Théo. Harang sont les agents, leur offre de leur venir en aide. Etablir avec elle des rapports immédiats, car le temps presse, en prenant en sérieuse et prompte considération les propositions contenues dans la lettre que nous avons publiée, voilà le plus pressé.

Procéder avec ordre dans les questions de ce genre, est une des conditions indispensables au succès. Il faut que l'émigrant, en arrivant ici, soit complètement renseigné sur ce qui l'attend. Le travail préliminaire qui incombe aux habitants de la Louisiane, et particulièrement à ceux qui ont un intérêt direct à la réalisation des projets qui nous occupent, consiste donc en la division des terres autour des centres transformateurs, en l'érection de logements commodes, en la fixation du prix de vente ou de location des fermes ainsi constituées.

Sans doute, la plupart des émigrants appartiennent, avec leurs dispositions au labeur, quelques petits capitaux, mais en général, nos propriétaires doivent s'attendre à l'obligation d'aider les nouveaux arrivés, sauf à se faire rembourser plus tard, quand l'aisance sera venue.

Attendre l'invasion ensemencé et se croiser les bras. Ce serait nonseulement s'exposer à un échec certain pour le présent, mais encore compromettre l'avenir. Cet échec aurait du retentissement dans les centres où s'accumule l'émigration, et le mouvement serait enrayé pour longtemps.

Aussi voyons-nous avec satisfaction que la compagnie formée à New-York a compris ce qu'exige la réussite de son projet. Elle se constitue en agence pour l'achat ou la location des fermes, et en bureau de renseignements pour ceux des émigrants possesseurs de quelques capitaux. Elle veut agir avec toutes les garanties de sécurité et ne diriger qu'à coup sûr.

MM. Grand et Harang attendent les dernières instructions de la compagnie parisienne, afin de procéder avec toute l'activité que demande la mission qui leur est confiée. Ils se sont déjà mis en communication avec quelques-uns de nos plus riches planteurs. En général, la proposition de la création d'usines centrales, et le projet de morcellement des terres ont été accueillis avec la plus grande faveur. MM. Grand et Harang ont même reçu l'offre gratuite d'une certaine quantité de terre, à la condition d'y fonder une douzaine usines qui sont appelées à exposer la prospérité parmi nous.

Il le trop plein d'une population resserrée dans des limites donne une vivacité nouvelle et plus âpre à la lutte pour l'existence, d'un autre côté, il est à remarquer que la dissémination d'une population mise sur un sol très étendu n'apporte avec elle que la misère, par suite de l'absence de ce qui constitue la fortune publique dans notre monde moderne: les produits du travail.

Nous constatons avec bonheur le double mouvement—l'un partant de France, l'autre de New-York—en faveur de la Louisiane. Nous ne saurions pas trop l'applaudir, et les rendrons de notre mi, justement appréciées, deviennent, tôt ou tard, appeler sur notre Etat l'attention des capitaux à la recherche d'un placement avantageux.

Il est probable que l'année s'écoulera sans que ces projets d'amélioration aient été accomplis. Il faut un certain temps pour régler d'abord les conditions d'intérêt entre les propriétaires des usines et les agriculteurs des environs; puis, cet réalisé, la construction d'immenses bâtiments avec l'outillage nécessaire aux travaux de transformation, ne peut s'improviser. Mais l'élan est imprimé, et, à moins de circonstances imprévues, considérant les garanties que présente la Société de Paris et l'adhésion que donneront nos planteurs au projet, nous avons la certitude qu'une ère de prospérité va s'ouvrir pour la Louisiane. Le développement considérable des produits du sol sera pour cette nécessaire l'établissement de nombreuses fabriques, car tout s'enchaîne en matière d'industrie.

UNE LOI PROTECTRICE.

Nous avons publié, dans notre numéro de dimanche, un drame filet qui ne doit point passer inaperçu. La nouvelle qu'il annonce est presque une révélation, révélation pénible s'il en fut. Elle est une protestation contre la concentration du pouvoir et elle donne une étendue plus grande au "self-government." Si la Nouvelle-Orléans avait été protégée par une loi semblable, elle n'aurait point été pas en à lutter aujourd'hui contre une triste désertion financière.

La Législature de New-York, siégeant à Albany, a adopté un amendement à la Constitution de l'Etat, par 76 voix contre 16; cette modification du pacte fondamental soumis aux villes le "self-government" abaste. A l'avenir, elles ne seront soumises qu'aux lois générales. Les lois spéciales, ou ce qui concerne leur propre gouvernement, seront laissées à leur décision, sans que la Législature d'Etat ait à intervenir.

On sait avec quelle prodigalité les Législatures ont disposé de la fortune publique, de celle des grandes villes surtout. C'est pour mettre un terme à une dilapidation considérable provoquée par les "lobbistes", qui corrompent les couloirs des Chambres, que l'Etat de New-York s'est enfin décidé à imposer le mesure à ses Solons. On sait que M. Tilden était l'inspirateur de ce moyen de salut public.

L'exemple sera de nombreux imitateurs aux Etats-Unis, où il n'est guère de ville qui n'ait été victime d'un empressement à sacrifier l'intérêt général aux convoitises particulières.

L'UNION FRANÇAISE.

Assemblée générale du 4 juin.

La séance est ouverte à une heure et demie. L'assistance est assez nombreuse. M. François Tujague, président de la société, prend la parole:

"Je suis heureux, messieurs, dit-il, de vous signaler parmi nous la présence du digne représentant de la France. M. le Consul, qui est président honoraire de notre société, lui a fréquemment donné des preuves de son dévouement. Je l'en remercie au nom de tous, et j'espère que nous pourrons toujours compter sur son précieux concours."

L'assemblée salue M. le vicomte d'Abzac par des applaudissements.

La véritable et très estimé M. Edgar Lecour, président honoraire à vie de l'Union, assiste aussi également son siège habituel parmi les administrateurs.

Le 1er vice-président, M. J. L. Edrol, et le trésorier, M. A. Donnan, font leurs rapports qui sont approuvés à l'unanimité. Conformément au règlement, le président désigne dans la salle trois membres chargés d'examiner les comptes de dépense pour l'exercice des derniers six mois.

Le président fait part à l'assemblée d'un important projet mis à l'étude par l'administration et qu'on accueilli dans la réunion par une adhésion générale. Ce projet, destiné dans la pensée du Conseil, à produire de grands résultats, sera communiqué en public, avec tous les détails, lorsque aura sonné l'heure de l'exécution.

M. Tujague lit ensuite le travail suivant:

"Messieurs,

"Il y a dans nos statuts un règlement qui fait un président un devoir de lire un rapport sur les questions intéressant la société.

"Pour le lecteur, et surtout pour ceux qui l'écoutent, il vaudrait sans doute mieux que ce règlement n'existât pas; mais enfin, puisqu'il existe, nous devons le respecter.

"Les rapports des sociétés viennent de vous montrer, messieurs, que l'Union Française pourrait vigoureusement sa mission de charité. Son œuvre est chaleureusement approuvée par les éléments les plus sérieux de notre population. Elle a conquis des sympathies nombreuses qui lui permettent, dans un avenir prochain, un développement considérable. On vient à elle, parce qu'on voit le bien qu'elle fait. Le nombre de personnes secourues ne prouve-t-il pas son utilité? On comprend qu'elle accomplit une tâche nécessaire. On sait que son aide va aux malheureux, à ceux que qu'on oublie dans l'ombre, à ceux qui ne peuvent se faire accourir par d'autres accidents, n'ayant pas les moyens d'y apparaître. Ne sont-ce pas là les infortunes les plus intéressantes? N'est-ce pas à ceux qui souffrent le plus qu'on doit d'abord songer?.....

"Mais notre œuvre ne sera complète qu'avec l'extension de toutes les parties de notre programme.

"L'achat de notre propriété a eu deux buts: 1° l'augmentation des secours aux pauvres par le revenu que donne l'édifice; 2° l'érection, à bref délai, d'un modeste refuge pour nos vieillards indigents; car nous possédons, sur nos terrains, l'espace nécessaire pour cette construction.

"Mais il y a déjà, dira-t-on, l'asile des Petites Sœurs des pauvres. Sans doute; et j'ajoute que cet asile est un véritable modèle du genre; mais il est tellement encombré, au dire des saintes femmes qui le dirigent, qu'il y a souvent dix postulantes pour un seul lit et qu'il faut attendre parfois deux mois entiers pour une place vide.

"Un refuge pour nos compatriotes vieux et dépourvus de ressources répondrait donc à un besoin réel et pressant.

"Nous avons parmi nos protégés des vieillards qui ne savent où reposer leur tête et qui attendent impatiemment l'exécution de notre projet. L'un d'eux.....disons-le bien bas..... n'a renoncé à ses intentions de suicide que sur notre promesse de lui procurer un logis. Tous nos efforts archèmement au bonheur de finir leurs jours sous ce toit français, à l'ombre du drapeau de la patrie. Ils espèrent retrouver ici, par une illusion bien douce et bien naturelle, au sein du vieux pays qu'ils ne reverront jamais que dans leurs rêves.....

"Donnons-leur cette suprême consolation, messieurs; la dernière d'un rayon de soleil leur semble existence; égayons leur cœur par le souvenir des joies du foyer paternel; que leurs derniers regards se reposent sur l'emblème vénéré de la France,.... Nous ajouterons ainsi, à la reconnaissance de ceux que nous aidons à vivre, le respire de gratitude et la bénédiction des mourants.

"Le jour n'est pas éloigné, j'espère, où nous pourrons réunir les ressources qui nous manquent pour la réalisation de ce projet. Les encouragements qui nous ont été prodigués dans le passé, sont les garants de notre avenir encore.

"Courage et persévérance donc, messieurs! Il n'est pas de mission plus élevée que la nôtre. Pour ceux qui souffrent, nous représentons la protection active, la sollicitude maternelle de la patrie.

"Je ne parle pas seulement de l'Union Française. J'associe dans ma pensée toutes les Sociétés qui, dans les pays étrangers, ont pour but le soulagement de nos compatriotes. Toutes ensemble elles forment une vaste fraternité française, chacune ayant conservé dans son centre et ayant pour objectif unique la plus noble des aspirations humaines,—l'aide aux malheureux!

"Unies par une même pensée, elles doivent se tendre la main dans ces heures sombres, dans ces sphères sereines de la bienfaisance, où les petits calculs de jalousie sont inconnus, où l'homme grandit de tout son dévouement, où nous le voyons cs s'oublier lui-même pour ne songer qu'à ses semblables!.....

"Oui, soyons nous la main; soyons sœurs, soyons de toutes les sociétés! et pour maintenir parmi nous l'harmonie, continuons à déployer scrupuleusement, pour nos débats, selon la vue de nos constitutions, toute préoccupation étrangère à notre mission sacrée! Fidèles à notre bannière, à nos prédécesseurs personnelles, respectons toutes les opinions et toutes les croyances; appelons à nous, en un mot, tous les concours, sans nous informer à quel culte ou à quel parti politique appartiennent ceux qui répondent à notre appel. C'est la bonne tradition; gardons-la.

"Oui, vaillons fidèlement, messieurs, sur ce poste de secourable, car ce traité d'alliance est de paix! C'est grâce à cet acte de cagesse que nous avons pu grouper nos forces et fonder, à San Francisco, à Mexico, à New-York, à la Nouvelle-Orléans, ces établissements de bienfaisance qui rendent de précieux services à nos compatriotes, et qui sont l'honneur des colonies françaises du Nouveau-Monde.

"S'il y a plusieurs manières de prouver notre attachement à la France, je place sans hésiter parmi les meilleures les efforts que nous tentons pour épargner aux Français Phumiliation de la mendicité à l'étranger. Notre fierté nationale en souffre. Ces fronts qui se courbent sont des mêres; il faut les relever.

"Ainsi notre œuvre n'est pas seulement humaine,—elle est patriotique en suprême degré, et à ce titre, elle a droit au concours de tous les Membres de notre colonie."

M. le vicomte Paul d'Abzac, Consul de France, se lève à son tour et prononce ces paroles émues:

"Monsieur le Président,

"Messieurs,

"Je n'ajouterai de grand cœur aux paroles que vient de prononcer votre honorable président, M. Tujague. Comme lui, je suis heureux de me trouver au milieu de vous, aujourd'hui, pour la première fois depuis mon arrivée parmi vous.